



embauche/ rupture contrat arrêt maladie

Par **Nanie73sb**, le **25/06/2019** à **13:34**

Bonjour, j'ai une grosse interrogation.
J'ai signé un contrat avec une assistante maternelle qui devait commencé le 03 juin 2019 a travailler pour moi. Problème, elle a eu un accident cardiaque la semaine précédente ce qui fait qu'elle n'a pas put commencer a travailler. Entre temps, ne pouvant attendre qu'elle soit opérationnelle j'ai du trouver une nounou de remplacement a laquelle mes enfants se sont attachées et avec qui je souhaiterais poursuivre en CDI.
Ma question est : est-ce que le contrat signé avec la personne qui est en arrêt maladie peut être annulé? Dois-je la licencier? Qu'est ce que je dois lui verser comme salaire, indemnités?
Merci de votre aide.